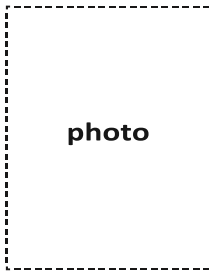


# BULLETIN D'INSCRIPTION



NOM : .....  
 PRÉNOM : .....  
 DATE DE NAISSANCE : .....  
 TAILLE : .....M      POIDS : .....KG  
 SEXE :      M      F

ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : .....  
 VILLE : .....  
 TÉLÉPHONE : .....  
 E-MAIL : .....  
 LICENCE(E) :      OUI       NON   
 CATÉGORIE : .....  
 NOM DU CLUB : .....  
 GARDIEN DE BUT :      OUI       NON   
 ADRESSE ET TÉLÉPHONE DES PARENTS DURANT LE SÉJOUR :  
 .....



## JE SOUHAITE PARTICIPER AU(X) STAGE(S)

(Proposition de 2 dates par ordre de préférence)

SAINT-BREVIN (PC ou DP)       LA JONELIÈRE (DP exclusivement)

À cocher      N° ..... Du ..... au .....

de 1,33 à 1,46m
de 1,47 à 1,60 m
de 1,61 à 1,72 m
de 1,73 à 1,78 m
de 1,79 à 1,83
De 1,84 à 1,90

ET       OU

N° ..... Du ..... au .....

AVEC HÉBERGEMENT       SANS HÉBERGEMENT

JE SOUHAITE PARTAGER MA CHAMBRE AVEC  
 .....  
 .....

**PARRAINAGE**  
 Nom du parrain : .....  
 Nom du filleul : .....



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Feuille à retourner à :

**STAGES FC NANTES / JEAN VINCENT**  
**7 avenue Roosevelt - B.P. 1039**  
**44250 Saint-Brevin-l'Océan**

## L'ARRIVÉE À SAINT-BREVIN

### Comment ?

- Directement au centre
- En train à la gare de Saint-Nazaire  
Heure d'arrivée : .....
- Numéro de train : .....
- En avion à l'aéroport de Nantes  
Heure d'arrivée : .....
- Numéro de vol : .....

## LE DÉPART DE SAINT-BREVIN

### Comment ?

- Directement au centre
- En train à la gare de Saint-Nazaire  
Heure de départ : .....
- Numéro de train : .....
- En avion à l'aéroport de Nantes  
Heure de départ : .....
- Numéro de vol : .....

## LES ARRIVÉES ET RETOURS À LA JONELIÈRE SE FERONT DIRECTEMENT AU CENTRE

### Conditions d'annulation

Une confirmation d'inscription vous sera adressée à réception du dossier complet de votre enfant.

### En cas d'annulation du fait du participant :

+ de 30 jours avant le début du séjour : retenue des frais de dossier 50 € Entre 15 et 30 jours avant le début du séjour : conservation de l'acompte 15 jours avant le début du séjour : conservation de 50 % et 100 % en cas de non présentation ou départ anticipé.

### En cas d'annulation du fait des STAGES FC NANTES/JEAN VINCENT :

Remboursement intégral des sommes versées.

### Comment avez-vous connu les Stages FC Nantes/Jean Vincent ?

- Je suis déjà venu
- Sur notre site
- En envoyant un mail
- Un copain m'en a parlé
- Sur le site du FC Nantes
- Autre.....

# A REMPLIR PAR LES PARENTS

## STAGES

### FC NANTES / JEAN VINCENT

Je soussigné M / Mme

(Père, Mère, Tuteur légal) de l'enfant (fils / fille)

- L'autorise à participer à toutes les activités organisées par les stages football FC Nantes/Jean Vincent.
- Autorise l'organisateur à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident, ou d'affection aiguë, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale.
- Autorise l'encadrement des stages FC Nantes/Jean Vincent à conduire mon (mes) enfant(s) dans un véhicule personnel dans le cadre des stages.
- Autorise la direction des stages FC Nantes/Jean Vincent à utiliser à des fins professionnelles, les images (photos et films) du stage sans compensation.
- Déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement intérieur.
- Déclare les informations indiquées exactes.
- En cas de non-respect du règlement intérieur justifiant un départ immédiat, le stagiaire devra être récupéré par son représentant légal sur le site. Dès cet instant, la responsabilité des stages n'est plus engagée.

### RÈGLEMENT FINANCIER

Joindre à ce bulletin un acompte de 150 € TTC à l'ordre "Stages FC Nantes/Jean Vincent"  
 Une confirmation vous sera envoyée par mail dès la réception de votre dossier complet.  
**Le solde du séjour est à régler 1 mois avant la date du stage.**

Mention manuscrite  
 "lu et approuvé"  
 Date et signature  
 des parents ou tuteurs.



Feuille à retourner à :  
**STAGES FC NANTES / JEAN VINCENT**  
**47 avenue Roosevelt - B.P. 1039**  
**44250 Saint-Brevin-l'Océan**

## ASSURANCE

Afin de satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par l'article L 321-1 du code du sport, les stages FC Nantes/Jean Vincent proposent une garantie d'indemnités contractuelles afin de couvrir tout accident survenu au cours des activités garanties.

**Montant des garanties indemnités contractuelles**  
**Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré<sup>(1)</sup>**

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DÉCÈS	16 000 €	Néant
INCAPACITÉ PERMANENTE <sup>(2)</sup>	32 000 €	7 % d'IPP
INCAPACITÉ TEMPORAIRE <sup>(3)</sup> (Indemnisation 365 jours maximum)	16 €	8 jours
FRAIS DE TRAITEMENT MÉDICAUX (Forfait hospitalier compris à partir du 15 <sup>e</sup> jour d'hospitalisation)	8 000 €	Néant

- <sup>(1)</sup> L'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.524.500 euros pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes.
- <sup>(2)</sup> Si le taux d'invalidité (Barème Accident du Travail) est inférieur à 7 %, il n'y a pas d'indemnisation.
- <sup>(3)</sup> S'il est compris entre 7 % et 65 %, le pourcentage d'indemnisation est égal au taux d'invalidité. S'il est supérieur à 65 %, le montant prévu ci-dessus est entièrement versé quel que soit le taux retenu par le médecin expert.
- <sup>(4)</sup> Dans le cas où l'assuré ne remplit pas les conditions lui permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail.

### SOUSCRIPTION (à cocher obligatoirement)

- Je ne souhaite souscrire à aucune garantie
- Je souscris à l'assurance pour un coût supplémentaire de 15 € par semaine de stage (à rajouter au prix global du stage)

Signature des parents  
 ou tuteurs.

